

COMMUNE DE LOREUX

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ANNEE 2022

SOMMAIRE

I- Le cadre général

II- Eléments de contexte

III-Compte administratif

Budget annexe de l'assainissement

A- Exploitation

B- Investissement

I- Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022. Il respecte les grands principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte.

II- Éléments de contexte

En 2022, en dépense d'investissement, une pompe de relevage a été achetée pour la mettre en réserve car l'installation actuelle, sur le poste de relèvement, ne prévoit pas le branchement d'une deuxième pompe, censée prendre la relève en cas de panne.

III COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A- Exploitation :

Les dépenses et les recettes s'élèvent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	Montant en €	Chapitres	Libellé	Montant en €
011	Charges à caractère général	3 932,87	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 206,70
012	Charges de personnel	200,00	75	Autres produits de gestion courante	123,29
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>		042	<i>Opération d'ordre de transfert entre section</i>	191,76
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre section : amortissements</i>	4 742,98			
	TOTAL	8 875,85		TOTAL	9 521,75

Les dépenses de fonctionnement sont des dépenses relatives au contrat lié à l'entretien du réseau d'assainissement collectif par la SAUR (2 306,54 €).

Les dépenses en électricité qui alimente les 3 postes de relèvement d'un montant de 914,38 € en 2022 sont dorénavant imputées sur le budget annexe assainissement.

Concernant le diagnostic sur l'assainissement individuel, un seul contrôle a été effectué durant l'année 2022 au lieu-dit « Les Grandes Maisons »

La recette principale (9 206,70 €) est la part de l'assainissement collectif sur les factures d'eau. Le montant de cette participation est de 2 euros pour 1 mètre cube d'eau.

Le résultat de l'exercice 2022 en fonctionnement présente fait apparaître un excédent de 645,90 €.

B- Investissement :

Les dépenses et les recettes s'élèvent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Libellé	Montant en €
20	Autres immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	9 928,80
040	Opération d'ordre de transfert entre section	191,76
	TOTAL	10 120,56

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Libellé	Montant en €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	4 742,98
		0
	TOTAL	4 742,98

Le résultat de l'exercice 2022 présente un déficit en investissement de 5 377,58 €.

Au chapitre 21 les dépenses d'investissement concernent l'achat d'une pompe de relevage (1 044 €) et l'installation d'un dispositif de télégestion sur chacun des 3 postes de relevage avec la transmission des informations et le report des alarmes vers un téléphone portable et vers une adresse mail.